

Loi du 2 janvier 1970 – Décret du 2 juillet 1972

S.A.S OPIO ROURET IMMOBILIER
Représentée par Jeanne-Chantal BRUN SIGNORET

Titulaire de la Carte Professionnelle
« TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE & GESTION IMMOBILIERE »
N° 438.211.088 DELIVREE PAR LA C.C.I. de NICE (FRANCE)

Bénéficiaire d'une garantie financière
120 000 € en TRANSACTIONS & 240 000 € en GESTION IMMOBILIERE

Consentie par GALIAN N° ADHERENT 23886 N – Adresse : 89, Rue de la Boétie – PARIS.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu.

Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du Garde des Sceaux du Ministre de l'Economie et des Finances

Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus

Les versements doivent être effectués à l'ordre de :

SOCIETE GENERALE - 6 Bd Emmanuel Rouquier - 06130 GRASSE
N° DE COMPTE 3000 3032 5600 0220 3040 814

Médiateur : ANM CONSO - 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS

